



# NEWS LETTER N°1

Très chers parents,

Pour une équipe de direction, la rentrée des classes est toujours un moment particulier avec sa part d'ambition, d'espoirs et d'inconnu ?

Malheureusement, cette nouvelle rentrée est de nouveau placée sous le signe d'un contexte sanitaire dégradé qui perturbe le fonctionnement de nos établissements depuis un an et demi et notamment la liaison avec les familles.

Aussi, cette première NEWSLETTER a vocation à vous présenter les mesures liées à cette situation

Pour davantage de précisions sur la gestion de la crise sanitaire, je vous invite à consulter le site :

[Education.gouv.fr : année scolaire 2021-2022 - protocole sanitaire et mesures de fonctionnement.](https://www.education.gouv.fr/ann%C3%A9e-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement)

Ce protocole présente 4 scénarios :

Actuellement l'académie est placée en niveau 2/niveau jaune.

- Le port du masque est **obligatoire pour tous** dans les cours et dans la cour.
- Les réunions parents-professeurs ou les réunions professionnelles sont autorisées **en espace clos** à partir du moment où l'on respecte les gestes barrières (2 mètres et port du masque).

Dans ce contexte, les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre ou en cas de symptômes évoquant la covid 19, chez l'élève ou dans sa famille. De même, si un membre de la famille a été testé positivement ou identifié comme contact à risque, l'élève ne doit pas se rendre dans l'établissement, les parents informent l'établissement.

Un courrier (Rectorat) destiné aux parents d'élèves est en préparation pour que les chefs d'établissements puissent inviter les parents à signaler si leur enfant est vacciné. Dès le 16 août, dès qu'un cas covid est signalé ce dernier est **mis à l'isolement**. Les **élèves non-vaccinés et qui n'auraient pas respecté les gestes barrières** avec

l'élève covid + pourront être maintenus à l'isolement durant sept jours, à partir du dernier contact avec l'élève covid +. Le chef d'établissement pourra informer les familles et prendre les dispositions pour la continuité pédagogique avec les élèves en septaine. La **continuité pédagogique signifie** à minima que l'élève isolé puisse avoir sur le cahier de texte numérique, les éléments du cours le plus explicite possible, ainsi que les lectures ou (supports) afférentes.

Pour assurer la continuité pédagogique tous les enseignants ont reçu un message du CNED leur permettant d'administrer leur classe virtuelle. Ils diffuseront à leurs élèves une URL qui permettra aux élèves de se connecter durant toute l'année, en cas de besoin.

Au niveau de l'établissement, nous avons décidé de :

- Supprimer les activités prévues à la section d'enseignement professionnel durant la semaine d'intégration.
- Equiper la demi-pension de box permettant à chaque élève de prendre son repas en toute sécurité.
- Regrouper à l'internat les élèves par classe avec une distanciation des lits de 2 mètres.

Je vous souhaite une très bonne rentrée et une excellente année scolaire.

Vous pouvez compter sur notre engagement et celui des équipes pour la réussite de vos enfants.

Le proviseur

J-M SPAMPANI